



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Décision : DAJ2023-123

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

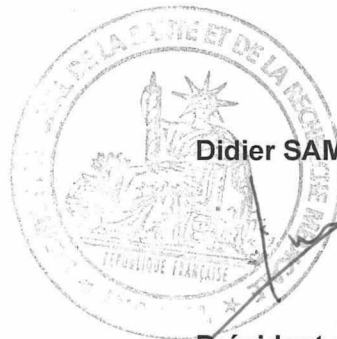
Vu la décision n° 2005-268, modifiée
relative au Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

Vu la décision 2018-282 du 1er octobre 2018
nommant Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations
extérieures au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations extérieures, délégation de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, à Monsieur Guillaume FUSAI, responsable du Pôle des « Relations européennes » du Département des partenariats et des relations extérieures, afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions dudit pôle.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2023



Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm